

/VS

REPUBLIQUE DU BENIN

-----  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
-----

LOI N° 96-006 du 30 Mai 1996

portant autorisation de ratification  
de l'Accord de Crédit de Développement  
N° 2712-BEN signé le 19 Mai 1995 entre  
la République du Bénin et l'Association  
Internationale de Développement rela-  
tif au financement du projet de gestion  
environnementale.

L'ASSEMBLEE NATIONALE a adopté en sa séance du Jeudi 23 Mai 1996 ;

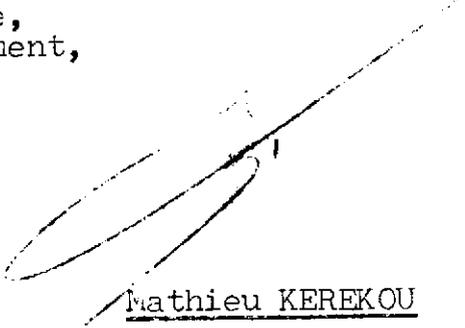
LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE promulgue la Loi dont la teneur  
suit :

Article 1er. - Est autorisée la ratification, par le Président de  
la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement, de l'Accord  
de Crédit de Développement N°2712-BEN signé le 19 Mai 1995 entre  
la République du Bénin et l'Association Internationale de Déve-  
loppement dans le cadre du financement du projet de gestion envi-  
ronnementale.

Article 2. - La présente Loi sera exécutée comme Loi de l'Etat.

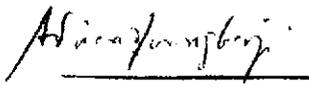
Fait à COTONOU, le 30 Mai 1996

par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Mathieu KEREKOU

Le Premier Ministre, chargé de la  
Coordination de l'Action Gouver-  
nementale et des Relations avec les  
Institutions,



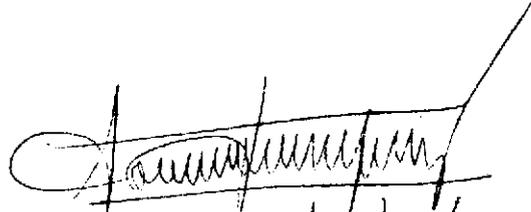
Maître Adrien HOUNGBEDJI

.../...

Le Ministre des Finances,

Le Ministre de l'Environnement,  
de l'Habitat et de l'Urbanisme,

Moïse MENSAH



Sahidou DANGO-MADEY

Ampliatiions : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 HAAC 2 CES 2 P.CAGRI 4 MF 4  
MEHU 4 AUTRES MINISTERES 16 SGG 4 DLC-DGBM-CF-DGTCP 4 DCF-DGID-  
DGDDI 3 BN-DAN-DLC 3 GC NB-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UNB-ENA-FASJEP 3  
JORB 1 AID 2.-